

Alors que le déménagement du site de Clamart à Saclay concerne au premier chef la R&D, son avenir et les conditions de vie et de travail de ses salariés, vos représentants au Comité d'Etablissement (CE) ne seront pas consultés sur l'opportunité et la faisabilité de ce projet mais simplement sur ses « modalités de mise en œuvre », tandis que l'avis sur le fond ne sera demandé qu'au Comité Central d'Entreprise (CCE).

Que l'avis du CCE soit demandé est normal. Mais que l'avis du CE de la R&D, évidemment le mieux placé pour juger de l'opportunité de ce projet, en particulier sur le plan scientifique, ne le soit pas est proprement hallucinant. Même si nous savons que les CE n'ont de voix que consultative et que la Direction n'hésite pas à passer outre leurs avis, cette pratique est inacceptable.

Que craint la Direction ? Deux avis négatifs, car celui du CCE le sera probablement, qui feraient mauvais genre et signeraient son incapacité à convaincre le personnel du bien fondé de ce projet ? Un débat en CE sur le fond, que ce soit en ce qui concerne l'intérêt scientifique ou la réalité des conséquences pour le personnel de ce déménagement ?

Car après des mois de propagande et des mois de « concertation locale » avec les Organisations Syndicales minoritaires, nous y reviendrons, où en sommes nous réellement ?

Il n'y a pas plus de justification scientifique aujourd'hui qu'hier à ce déménagement. A aucun moment, dans aucun document, la Direction n'a fait la preuve que le fait d'être à Saclay présentait un avantage déterminant sur le plan scientifique, offrait des opportunités de partenariats que nous ne pourrions construire en restant à Clamart. Aucune assurance sérieuse que les conditions de desserte du site de Saclay permettront au personnel de se rendre sur place dans des conditions satisfaisantes n'a été donnée. C'est même le contraire. Toutes les informations fournies par les régies de transport, les pouvoirs public, les élus et les associations locales laissent craindre le pire, si la population des personnes travaillant sur le site de Saclay augmente comme prévu. Les accès routiers sont déjà saturés, et les transports publics déjà sous-dimensionnés, la ligne B du R.E.R étant connue comme celle présentant le plus de problème de pannes, en raisons de la vétusté des matériels et d'un sous-investissement chronique dans sa maintenance.

Finalement, les justifications données au déplacement de 1000 personnes se limitent toujours à quelques slogans vains ou incantatoires du type « Ça à de la gueule » (sic), « C'est là-bas que cela ce passe », « Si on y va, d'autres iront et si on est nombreux les pouvoirs publics feront ce qu'il faut pour assurer la desserte du site ».

A cours d'argument, la Direction fait valoir que le fait que la tête de Groupe accepte ce projet serait une preuve de son intérêt pour la R&D, un investissement censé nous rassurer sur l'avenir. Evidemment, comme chaque année, ce supposé intérêt ne s'accompagne d'aucune garantie sur le maintien des activités de la R&D...au-delà de l'année courante.

Tout d'abord, compte tenu de l'opération foncière attendue sur le site de Clamart et des subventions dont les entreprises venant s'installer à Saclay vont sans doute bénéficier dans le cadre des partenariats public-privés chers au Gouvernement (et très chers pour le contribuable), il n'est pas évident que cet investissement soit si important sur le plan financier. Si investissement il y a, a il s'agit surtout d'image : avoir un site « high-tech dans la silicone valley française, ça a de la gueule ».

Deuxièmement, on sait que l'image ne garantit rien sur la question essentielle : quels moyens humains et matériels pour la R&D à un horizon cohérent avec ses activités de recherche, c'est à dire plusieurs années ? De ce point de vue les seules prévisions d'évolution de l'effectif sur le site de Saclay fournies par la Direction dans l'étude d'opportunité sont très inquiétantes : stagnation de l'effectif statutaire tandis que l'effectif de thésards doublerait ! Voilà certes de quoi séduire les actionnaires : faire de

l'image, tout en captant à moindre frais les ressources de la recherche publique, pour substituer des contrats précaires au recrutement statutaire de chercheurs. Cette orientation est en parfaite cohérence avec la vision de la recherche du Gouvernement actuel, qui continue d'asphyxier l'enseignement supérieur et les grands organismes académiques au profit d'une recherche finalisée malheureusement le plus souvent pilotée à vue sous contraintes des intérêts court terme des actionnaires industriels.

Dans cette situation, alors que le personnel a parfaitement compris que ce projet n'était ni bon pour la R&D ni acceptable d'un point de vue de ses conditions de vie et de travail et l'a clairement exprimé lors du referendum du 5 février 2009, quatre Organisations Syndicales minoritaires ont pris la lourde responsabilité de rompre le front uni d'opposition à ce projet et de bafouer le mandat donné par le personnel, en participant au « Comité de Concertation Locale » qui permet à la Direction de faire mine d'accepter un dialogue social tout en négligeant l'opinion de 70 % du personnel et de ne pas même demander l'avis des élus sur le projet ...

Aujourd'hui, après des mois de « concertation » avec la Direction, agrémentés de quelques déplacements à travers le monde pour visiter des sites de R&D fameux censés nourrir leur réflexion commune avec la Direction sur ce qui est bon pour nous, ces organisations se targuent pour justifier leur orientation d'avoir obtenu des résultats. Lesquels ? « *Une aide pour l'achat d'un véhicule propre, voiture ou deux roues, le remboursement de la carte d'abonnement pour les transports en commun, sur une période de 36 mois et la mise en place de navettes sur les stations du tramway Chatillon-Vélizy* » (mail de la CFE-CGC).

Passons sur le ridicule d'une aide pour l'achat d'un deux roues électrique pour se rendre à Saclay et soyons sérieux. Ces mirobolantes avancées justifient-elles d'avoir donné à la Direction le plaisir de pouvoir s'appuyer sur la division syndicale et de se féliciter d'un simulacre de dialogue social, alors que son projet était massivement rejeté par le personnel ? N'aurait-il pas été beaucoup plus efficace, y compris pour peser dans la phase de négociation de toute façon obligatoire statutairement si le projet est décidé, d'opposer au projet un front uni de toutes les OS sur la base du referendum du 5 février 2009 ?

Nous laissons les collègues juges, en rappelant à ces Organisations Syndicales quelques éléments de leur propre « Cahier de revendications » dont les réponses de la Direction étaient censées déterminer leur position finale sur le projet. Elles y déclarent par exemple revendiquer, au milieu d'une kyrielle d'autres points sur lesquels elles n'ont pas plus obtenu de garanties à cette étape :

- *La définition de perspectives à 10 ans pour l'avenir du campus de Saclay ;*
- *Le passage du budget de la R&D 0,75% du Chiffre Affaires du Groupe EDF à 1% ;*
- *Des recrutements statutaires permettant un accroissement annuel des effectifs de 50 à 100 agents par an pour une période minimale de 3 ans à compter de la date de Décision ;*
- *La récupération du Crédit d'Impôt Recherche, sur plusieurs années.*

Ces Organisations Syndicales respecteront-elles le mandat confié par le personnel si ces revendications, bien modestes au regard des enjeux scientifiques, ne sont pas satisfaites ? Nous l'espérons.

Pour notre part nous continuerons à faire notre travail pour faire respecter ce mandat. Même si la décision officielle est prise prochainement, le déménagement n'est pas pour demain. Il reste du temps pour faire respecter la volonté du personnel, y compris dans le cadre des négociations statutaires.

Nous avons fait adopter par le CE le principe d'une contre-expertise dans le but d'opposer au projet de la Direction, sur le strict point de vue urbanistique et financier, un projet de réhabilitation/réaménagement du site de Clamart. Cette expertise est en cours et nous vous tiendrons informer de ses conclusions dès qu'elle sera achevée.

**Non au déménagement à Saclay. Mobilisation et unité pour un projet alternatif sur le site de Clamart, fondé scientifiquement et préservant les conditions de vie et de travail du personnel.**